

Pluri Cité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Janvier - Février 2013 Numéro 8

À la Une *Le Parcours d'accueil*



Peuples et Cultures
Vlaanderen, een dynamische regio

CINEMAS
DES CULTURES



du 18 au 22 fév. 2013

Mutualité Chrétienne

55, rue des Tanneries - 5000 Namur

www.carrefourdescultures.org

Les enjeux du parcours d'accueil wallon

Le 24 décembre 2012, le gouvernement wallon approuvait le projet de décret concernant un parcours d'accueil pour les primo-arrivants wallons, pensé, élaboré et composé par le cabinet Tillieux en consultation avec les Centres régionaux d'intégration. Cette année 2013 est une année de transition jusqu'à la promulgation du décret. Quels sont les enjeux de ce parcours d'accueil ? À travers les points abordés, c'est toute la conception de l'intégration qui est concernée. Quelles raisons ont motivés cette ordonnance ? Quel est l'apport de ce parcours pour les politiques d'intégration ? Est-ce une valeur ajoutée ou un aveu d'échec ? Doit-on le comprendre comme une modification du décret de 1996 ou

comme une politique en parallèle ? Le parcours d'accueil s'inscrit-il dans la suite logique du transfert des compétences ? Cette décision circonscrit, en effet, la politique relative à l'intégration en Wallonie.

L'incertitude et l'imprécision subsistent toujours autour des contours de l'opérationnalité du dispositif d'accueil wallon, suscitant un certain nombre d'interrogation. Ainsi, pour mettre en pratique un parcours efficient sur le long terme, des moyens appropriés doivent être déployés par les autorités. Dans les faits, l'importance conférée à la politique d'intégration sera déterminante, concernant les ressources allouées pour initier et pérenniser celle-ci. À cette observation essentielle, d'autres

questions apparaissent. Dans quelle mesure, certains protagonistes de l'intégration vont-ils être associés à la procédure globale ? Quel est le public visé par le décret ? Et finalement, quel est la conception de l'intégration sous-jacente à cette initiative ?

La coloration que le concept d'intégration va prendre en Wallonie dépend aussi des instances et individus concertés. La question de la place de certains dans le dispositif de concertation et de coordination du projet se pose. Dans quelle mesure, les propositions décrétales innovent les initiatives existantes et proposent-ils une nouvelle logique ? Les associations de migrant comme les migrants de fraîche ou longue date et les

citoyens belges non migrants ont-ils chacun leur place dans la réflexion et / ou l'application de cette politique ?

Le sujet du public concerné par ce parcours engendre de vives discussions. La logique rêvée serait de privilégier la prise en considération des besoins des individus plutôt que leur profil spécifique. Cependant, à l'heure d'aujourd'hui, la proposition décrétale énonce des caractéristiques fixes concernant la population, prise en considération dans le cadre de cette mesure. Derrière cette délimitation spécifique des concernés par le parcours d'accueil, ne soutient-on pas une certaine conception de l'intégration unidirectionnelle? Rentre-t-on, aujourd'hui, dans la troisième aire de l'intégration ? L'avenir de l'intégration en Wallonie se présente-t-il comme

en rupture ou en continuité des décisions et actions passées ? Comment perçoit-on l'apport de La culture et des cultures, vis-à-vis de l'intégration? Quel est la place à donner à la culture dans cette réforme ? Et celle de l'insertion socio-professionnelle. Avoir un emploi est-il un indicateur d'intégration ?

Ainsi, la politique d'intégration wallonne porte un accent qui lui est propre, au regard d'une conception qui s'imprime concrètement dans les modalités pratiques pensées dans ce parcours d'accueil. En Belgique, chaque région connaît une politique d'intégration des personnes étrangère ou d'origine qui lui est propre. Un détour par la situation dans les contrées flamandes nous donne l'occasion de prendre du recul sur le dispositif d'accueil, en tant

que tel. Va-t-on revivre une situation similaire à la Flandre, conjugée avec des moyens incertains, des pratiques floues et des réflexions non abouties ?

Le parcours de l'intégration civique est un fait et une réplique qui trouve ses sources dans la spécificité culturelle et dans la dimension socio-politique et économique des terres de Flandre. Les multiples facettes de cette région restent méconnues. L'occasion est propice pour vagabonder nos imaginaires dans les méandres de cette contrée. C'est ainsi que notre intégration dépassera les minces frontières régionales pour que notre parcours citoyen prenne toute sa profondeur. Ressourçons-nous d'une intelligence collective.

Sommaire

Édito	1
À la Une - Le Parcours d'accueil	4
Déjà vu : un parcours d'intégration flamand	4
Quelle participation de la société civile ?	8
Public cible, négligence ou privilège ?	10
La culture, un oubli ou une conception ?	12
Carrefour des Cultures, pour une intégration citoyenne - Réflexions et actions	14
Zoom sur le bimestre	16
Quelques échos...	16
<i>Migrantes, réalités et médias</i>	16
<i>Démocratie participative, entre le local et le global</i>	17
<i>Médias, Diversité, Citoyenneté</i>	18
Cinémas des Cultures - 5e édition - programme	19
Prochainement avec Carrefour des Cultures	20
Peuples et Cultures	21
Vlaanderen, een dynamische regio	21
Le saviez-vous ?	23
Citoyens du monde	
<i>Tom Lanoye et Bert Kruismans</i>	24
Cinéma	
<i>Made in Flanders</i>	26
Peinture	
<i>Luc Tuymans : une peinture atone, un regard/retard sur l'Histoire</i>	28
Musique	
<i>Aux sonorités du Nord</i>	30
Autour de la table	
<i>Le Waterzooï</i>	31

À la une

PluriCité

Le Parcours d'accueil

Déjà Vu : Un parcours d'intégration flamand

L'intégration est une compétence régionale, les politiques développées en cette matière se colorent selon l'environnement socio-politique et économique de chaque région. Dans le même sens, l'intégration reste un concept peu clair et fluctuant dans le paysage politique des différentes contrées confrontées à cette problématique. Ainsi, on peut constater que la citoyenneté depuis 1986, dans le processus développée par le système hollandais. À l'heure de ces lignes, nos voisins du Sud ont difficiles à penser cette adéquation malgré les promesses électorales. Entre la Flandre et la Wallonie, des disparités comme des intersections peuvent être pointées...

En Flandre, les politiques d'intégration se déclinent en trois tons correspondant à des visées distinctes : l'émancipation, l'aide et l'accueil. Premièrement, la politique des minorités d'émancipation concerne la participation citoyenne des allochtones flamands. Deuxièmement, le volet « aide » a pour objet, l'accompagnement dans des circonstances d'urgence des personnes sans papiers. Troisièmement, la politique d'accueil prend en charge les nouveaux venus en terres flamandes. L'objectif est de les familiariser avec l'environnement et de leur donner les outils d'une intégration réussie dans le nouveau contexte de vie.

À contrario, en Région wallonne, il existe, à ce jour, deux expressions des politiques liées à l'intégration. D'une part, la politique de Cohésion Sociale, dirigée par le DIIS, Direction Interdépartementale de l'Intégration Sociale, concerne l'ensemble des processus liés à l'égalité des chances, sans aucune distinction de public. D'autre part, les politiques d'intégration relatives aux personnes étrangères ou d'origine étrangères, coordonnées par le décret de 1996, se focalisent exclusivement sur le public migrant.

L'année 2013 fête les dix ans du parcours d'intégration civique flamand. L'occasion de faire l'état des lieux de cette initiative néerlandophone, correspondant au troisième pan de la politique des minorités en Flandre. Dans les lignes qui vont suivre, nous allons mettre un zoom sur l'expérience flamande afin d'émettre quelques points d'interrogation sur ce qui se profilent à propos d'un parcours d'accueil dans l'hémicycle et les cabinets wallons.

Une articulation et une transversalité à méditer

La politique « imburgering » de la région flamande est dite inclusive et coordonnée. La fusion entre Communauté et Région permet, en effet, une transversalité efficace entre les différentes compétences. Dans cette logique, l'intégration est envisagée comme ayant trait à tous les domaines de la politique flamande. La responsabilité des populations migrantes

est ainsi partagée entre les différents acteurs politiques et administratifs. L'ensemble est coordonné par la Commission Interministérielle pour les Minorités Ethnoculturelles. Toutefois, cette transversalité connaît occasionnellement des défaillances, résultant d'un manque de concertation. À l'inverse, dans la partie francophone, seul le ministre de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances est jugé compétent en matière d'intégration. Le manque de transversalité wallon reste problématique. Les politiques d'intégration sont effectivement le fait de plusieurs compétences qu'il serait primordiale de mobiliser dans le cadre de ce dispositif. Est-il légitime de séparer le secteur de l'intégration ? Doit-on distinguer les dispositifs pour le public migrant ?

En Flandre, grâce à ce mode de fonctionnement, les moyens structurels nécessaires pour l'application de la politique *imburgering* sont divisés entre les différents opérateurs. Pour répondre aux besoins spécifiques à ce dispositif d'intégration, la Flandre s'est dotée de huit centres. L'ensemble forme un réseau qui a permis une politique d'*imburgering* organisé, stable et globale. Les moyens alloués, en termes d'infrastructure et de financement, liés à cette articulation transversale, sont salués par l'ensemble des observateurs. En 2007, 25 millions d'euros ont été alloués aux bureaux d'accueil flamand. Au contraire, le budget de la politique d'intégration wallon avoisinait à 5, 7 millions d'euros (1), dont la grosse partie est réservée au CRI.

Place paradoxale des associations

Ainsi, posons-nous la question de la participation des associations issues de l'immigration dans ce parcours. En Flandre, au départ, un appel à projet a été lancé afin de mettre sur pied des bureaux d'accueil pour les primo-arrivants. Vingt-six propositions furent sélectionnées au sein des candidatures, émanant des centres d'intégration, de communes et d'asbl. Plus tard, ces projets ont fusionnés en huit bureaux d'accueil. En bref, le parcours *imburgering* est venu avaliser et structurer l'offre existante depuis trente ans, pour répondre aux exigences spécifiques à l'immigration.

Né du terrain, les politiques d'intégration en Flandre sont-elles toujours en interaction avec celui-ci ? Mentionnons les initiatives mises en place pour faire le lien entre le terrain et le politique. Le *kruis-*

Parcours d'intégration, version flamande – en bref

En 2003, le décret *imburgering* – traduit en français par intégration civique – est approuvé par les politiciens flamands. Ce décret pose les jalons d'un parcours d'intégration pour les personnes étrangères, inscrites dans une commune flamande. Au départ destiné aux primo-arrivants, le dispositif s'élargit en 2006 à tous les majeurs étrangers ou d'origine étrangère – belges, nés hors Belgique dont minimum un parent est d'origine étrangère-, résidant dans une commune flamande. Les résidents temporaires ainsi que les « nouveaux » demandeurs d'asile sont exemptés de ce parcours. L'obligation incombe à cinq profils : les étrangers reconnus comme flamands depuis moins d'un an, les ministres des cultes, les réfugiés et les individus recevant des allocations de chômage ou du CPAS.

Le parcours se distingue en deux étapes. Tout d'abord, le parcours primaire est organisé par des bureaux. Il comporte trois axes : l'orientation sociale – qui compte 60 à 80h pour une première découverte de l'environnement flamand ; l'apprentissage du néerlandais ; l'orientation socio-professionnelle – axée sur la recherche d'un emploi, d'étude, de loisir et/ou d'activités culturelles. En parallèle de ces activités, l'intégrant jouit d'un accompagnement individuel – spécifique à sa situation, à ses besoins et à ses compétences. Le bénéficiaire est tenu par un contrat d'intégration civique. Au terme de cette première phase, on lui décernera une attestation, si toutes les conditions du contrat ont été respectées. Ce certificat lui donne le droit d'accéder à la deuxième phase du parcours, qui est pris en charge par les organismes compétents. Le parcours *imburgering* secondaire est orienté sur l'insertion professionnelle et tente de concrétiser les décisions prises précédemment : poursuivre des études, commencer une formation, s'améliorer en néerlandais ou chercher un emploi.

(1) Le ligueur, n° 23 – 8 décembre 2010 – Devenir citoyen, un drôle de parcours pour les migrants. Olivier Bailly.

punt migratie integratie - le centre de soutien des centres d'intégration - formule des propositions aux politiques. L'objectif avancé est de connecter les décisions descendantes aux pratiques quotidiennes. Par ailleurs, le *minderhedenforum* – la plateforme pour les associations de migrant – traduit les visions de ces derniers aux responsables politiques. S'il est notoire que la structuration des différents espaces en Flandre permet de remonter les échos du terrain. Cependant, la répercussion donnée à ces échos n'est pas toujours à la hauteur des espérances des acteurs du quotidien.

En revanche, en terres wallonnes, l'associatif se caractérise davantage par son foisonnement que par une quelconque structuration. Ce manque de structuration prive l'associatif de migrant de prendre la place qui lui revient dans les politiques liées à l'intégration. Le manque de consultation ou leur prise en considération en différé sont des reproches fréquents vis-à-vis des politiques. D'autant plus que la multiplicité des initiatives ainsi que l'absence de structure représentative légitime gêne la communication associatif / politique.

Aujourd'hui, que ce soit en Flandre ou en Wallonie, force est de constater le rôle informel des associations de migrant dans les parcours d'intégration civique / accueil, alors qu'elles sont souvent le premier espace d'accueil des populations migrantes. Pourtant, les atouts de ces organisations sont nombreux : proximité, facilité de contact, attrait, souplesse, adaptation aux sollicitations du public, solidarité multiculturelle, etc. Les acteurs de terrain peuvent donner le souffle innovateur nécessaire pour dynamiser les politiques, tout en adoucissant le caractère administratif et formel des opérateurs institutionnels.

La logique initiale, à la base du décret imburgering, mériterait donc d'être revisitée en région flamande et de féconder les choix wallons en la matière, que ce soit, entre autres, sur l'implication de la société civile, les cours de citoyenneté ou l'approche coercitive.

Parcours d'intégration, version wallonne – en bref

En ce début 2013, le parcours d'accueil des primo-arrivants en Wallonie est en construction. La proposition de décret délimite le public aux primo-arrivants. Dès l'inscription à la commune, ces derniers seront priés de se présenter au bureau d'accueil du Centre Régional d'Intégration compétent dans un délai de trois mois. Là, ils bénéficieront de la première étape obligatoire du parcours d'accueil. Celle-ci comporte trois volets : une information sur les droits et les devoirs de tout résident belge – 18h pour fournir au primo-arrivant les clefs de la vie en communauté ; un bilan individualisé – récapitulatif des attentes et des connaissances / compétences (langue français, formations académiques et professionnelles, etc.) ; un soutien pour les démarches administratives.

Après cette première phase, les primo-arrivants auront la possibilité de s'impliquer dans un parcours individualisé, à moyen terme (maximum 2 ans). Une convention spécifiant le plan de formation proposé sera signée en accord avec le CRI responsable. Ce dernier orientera les primo-arrivants vers les organismes (institutionnels et associatifs) lui permettant de répondre à leurs besoins personnels. Cette seconde étape serait constituée de trois axes : l'apprentissage du français ; des modules de citoyenneté – une information sur les droits et les devoirs, le fonctionnement sociétal, relationnel et institutionnel en Belgique ; l'orientation socio-professionnelle – une aide et des informations sur les formations, l'équivalence de diplôme, la valorisation des acquis professionnels et la recherche d'un travail. En fin de compte, le contractant recevrait un certificat notifiant la fréquentation aux formations proposées.

Une obligation instituée mais non acceptée

Il est complexe de comprendre les détours de l'obligation / invitation de la politique d'accueil flamande. Certains profils y sont obligés, d'autres exemptés – parfois via un test, parfois juste en raison de leur statut de séjour-, et d'autres encore invités. Des soucis pratiques, comme de longues listes d'attente et l'indisponibilité de certains cours, ponctuent constamment le parcours du primo-arrivant. Ajoutons aussi les situations difficiles, tels que le manque de revenu, la gestion du temps entre la scolarité des enfants et les tâches ménagères.

En Wallonie, comparaître au bureau d'accueil, assister à l'information sur les droits et les devoirs et exécuter les bilans sociaux et de compétence incomberaient au nouveau-venu. En cas de non-respect de ces impératifs, le primo-arrivant – compris dans le profil défini- s'exposerait à des sanctions administratives financières. La seconde partie du parcours est posée comme non obligatoire. Pourtant, la dimension contractuelle ainsi que l'obtention d'une certification – ouvrant des portes ?- interrogent sur la perspective contraignante de la démarche.

Obliger le parcours d'accueil donne une dimension répressive au dispositif. On rentre dans une logique de sanction. L'administration peut alors être perçue comme rigide et indifférente. La démarche semble alors infantilisante et culturellement normative. L'obligation constitue-t-elle une mesure efficace et

constructive ? Un réel apprentissage et une implication sincère dans le processus nécessitent d'être issus de motivations intérieures et non extérieures à la personne. Le climat de suspicion est manifeste. Ce raisonnement donne l'impression que les concernés ne souhaitent pas de ce dispositif d'accueil. On note pourtant 44 % de participation volontaire en Flandre et un engouement vis-à-vis du dispositif bruxellois, non obligatoire (2). De plus, ne négligeons pas l'aspect couteux de cette exigence. Des fonds qui pourraient être utilisés à bien d'autres utilités.

Aujourd'hui, il n'y a plus de questionnement du côté flamand par rapport à l'obligation. Peut-on parler de la perte d'un combat idéologique ? Actuellement, le débat flamand glisse vers une technicité juridique complexe. Le risque résiderait dans un éventuel désintérêt et un décrochage de la société civile, alors qu'elle peut influencer le processus. Les wallons se doivent de rester attentif à ces décisions et de réagir en citoyens éclairés.

Les expériences flamandes doivent être prises en considération car elles permettent d'apporter des éléments de réponses à la problématique globale du parcours d'intégration. Dans le même sens, le capital wallon en la matière ne doit pas être écarté. La conjugaison des deux peut apporter des premiers éléments de réponses pour une meilleure adéquation entre les droits de l'état et les droits de l'homme.

(2) Le ligueur, n° 23 – 8 décembre 2010 – Devenir citoyen, un drôle de parcours pour les migrants. Olivier Bailly.

Quelle participation de la société civile ?

L'immigration et l'intégration continuent d'occuper une place dans le débat de société ; seize ans après le décret relatif aux personnes étrangères et aux personnes d'origine étrangère ; deux ans après la modification portant sur ce dernier. Depuis 2011, l'intégration connaît un nouveau tournant, le parcours d'intégration. En mai 2011, une note d'orientation issue d'une concertation entre les gouvernements francophones annonçait leur volonté d'une structuration politique de l'accueil des primo-arrivants au niveau wallon. Ce communiqué spécifiait que les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) coordonneraient le dispositif par la mise en réseau des initiatives existantes sur le terrain. Subséquemment, en 2012, la note décisionnelle du cabinet Tillieux est venue consacrer la première note, en apportant quelques précisions, quant à la mission assignée aux CRI. Ainsi, ces derniers ont été invités à piloter cette politique d'accueil, pour d'une part, mettre en place les bureaux d'accueil et d'autre part, coordonner les initiatives qui œuvrent autour des trois volets (les codes sociaux, le français langue étrangère et l'insertion socio-professionnelle). Après concertation entre les CRI et le cabinet, un projet de décret a été soumis et approuvé au gouvernement wallon fin 2012.

Un associatif pris en otage

Mais les citoyens belges, qu'ils soient d'origine étrangère ou non, n'ont pas attendu les décisions politiques pour mettre au point des infrastructures « accueillantes » et « aidantes ». Au-delà du folklorique et de la mise en valeur culturelle, les associations de migrants, au sens large du terme, se sont organisées pour répondre aux besoins des communautés : du soutien social à l'interrogation des identités en passant par la citoyenneté participative. Depuis l'amendement du décret de 1996, l'associatif a développé des actions qui accompagnent les différentes facettes de la réalité migrante en les conjuguant à l'appartenance communautaire. La place des acteurs de terrain dans ce dispositif d'accueil doit être réfléchi. La note de 2011 mentionne que les CRI structureraient

les initiatives de terrain. Or la signification du vocable « structurer » pose question. La professionnalisation du secteur ne risque-t-elle pas de laisser sur le carreau les structures accueillantes fragiles ? Les acteurs associatifs seront-ils désormais otages de cette nouvelle approche de l'intégration par l'accueil ?

Dans un premier temps, l'associatif devrait être impliqué dans la prise de décision avant un accord sur le décret. Il devrait être interrogé en tant qu'acteur d'intégration, ce qu'il est indéniablement. Témoin clef de la situation belge, et plus spécifiquement régionale – en lien avec sa zone d'action géographique, l'associatif migrant n'est pas séparé des enjeux migratoires, au même titre que les organismes comme le SIEP, la FGTB, Lire et Ecrire, etc. C'est à ce titre qu'il faut donner la possibilité à l'associatif de venir nourrir la réflexion autour de la question de l'intégration. En effet, le danger actuel est de cantonner l'associatif dans la passivité. L'associatif, par excellence, est un acteur politique qui doit accompagner les transformations de société. Son rôle ne doit pas se limiter à mettre en pratique la matière déjà établie. Malgré la bonne volonté des uns et des autres, à savoir les politiques et les CRI, pour approcher l'associatif, les démarches entreprises sont restées largement liées à l'information plutôt qu'à une concertation capable d'élever une analyse et une parole commune rassemblant toutes les forces vivantes.

La reconnaissance des actions associatives pourrait être liée inextricablement aux trois axes ciblés par le projet décretal. En d'autres mots, pour être reconnues comme acteurs de l'intégration, les associations devraient œuvrer dans les matières suivantes : l'apprentissage du français, l'insertion professionnelle et la citoyenneté. Pourtant l'intégration ne se limite pas à ces seules approches et l'action des associations est plus large, diversifiée et complète... moins restrictive. Le manque de reconnaissance des initiatives associatives est ici manifeste. Le bureau d'accueil est pensé comme le premier espace d'accueil des primo-arrivants.

vants, laissant dans l'ombre tout le travail qui est fait en amont. Indépendamment, la reconnaissance des associations serait-elle déterminée par des lignes directives, des dispositions de cette nouvelle politique d'accueil ? Le décret va-t-il confiner l'intégration dans le processus d'accueil ? Y aura-t-il une place pour d'autres actions associatives concernant l'intégration, ou se verront-elles reléguées la clandestinité ?

Un sondage d'opinion ciblé

Finalement, pourquoi ne pas associer l'ensemble des acteurs qui se sentent concernés par cette problématique ? Car effectivement, les principaux bénéficiaires de la procédure semblent absents du débat. Personne n'a demandé – l'avis des primo-arrivants, confinés dans leur isolement psychologique. Pourtant qui mieux que les concernés par cette mesure peut amener un positionnement éclairant ?

Du reste, les migrants installés en Wallonie, depuis plus de trois ans, et n'ayant pas bénéficié d'un parcours d'accueil – car non existant lors de leur arrivée – sont, eux aussi, oubliés ; eux qui ont dû s' « intégrer » dans cette société wallonne sans une aide « structurée ». Quels soucis ont-ils rencontrés lors de leurs premiers pas en Belgique ? Comment y ont-ils répondu ? Vers quelles infrastructures se sont-ils tournés ? Quelles sont les améliorations qui leur semblent pri-

mordiales ? Que pensent-ils des aménagements proposés dans le décret ? La liste est longue des points à aborder pour lesquels l'opinion des uns et des autres permettrait des éclaircissements essentiels et décisifs.

D'autre part, dans une logique où l'intégration concerne tout un chacun, les critiques des citoyens belges sont aussi primordiales. Dans une optique d'inclusion de chacun dans le processus d'intégration, les sentiments des Belges vis-à-vis de ce parcours, dans une visée intégrative, permettraient de déjouer les écueils éventuels de ce projet. En outre, des campagnes de sensibilisation pourraient être réfléchies en pleine connaissance des symboliques et des confusions fréquentes. Il est de notoriété publique que, sur ces questions, les imaginaires sont saturés de fausses représentations à dépister afin d'y remédier.

Au-delà de la réflexion précédant la prise de décision parlementaire, tous les acteurs de société doivent être intégrés dans la mise en œuvre de ce parcours, voire même de l'intégration au sens large et complexe. La citoyenneté doit être entière et indivisible, et le vivre-ensemble nécessite plus que jamais la participation de toutes les composantes de la société.



Public cible, négligence ou privilège ?

Les politiques d'intégration, par le parcours d'accueil, visent les primo-arrivants. Il y a lieu de s'interroger sur la définition donnée au terme « primo-arrivant ». On peut lire sur le site internet du cabinet de la Ministre de la Santé, de l'Égalité des Chances et de l'Action sociale, le profil suivant : *toute personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse et les membres de leurs familles*. Un signalement quelque peu réducteur...

Le fait d'être primo-arrivant se limite-t-il à l'obtention d'un titre de séjour ? La libre circulation dont bénéficient les européens depuis la convention de Schengen justifie-t-elle qu'ils ne soient pas considérés comme primo-arrivants ? Et au-delà, le primo-arrivant est-il l'**unique** sujet de l'intégration ? Mais encore, qu'en est-il de l'obligation / dispense de ce parcours ?

Un accueil prisonnier des conditions de séjour

En circonscrivant ce parcours aux nouveaux-venus, ne suppose-t-on pas que l'intégration les concerne eux exclusivement ? Les migrants arrivés en Belgique depuis plus de trois ans sont de fait considérés comme « intégrés ». Étrange, dès lors, le sentiment qu'éprouvent les personnes de troisième génération d'être sans cesse renvoyées à leur statut d'étrangères alors qu'elles ne sont même pas migrantes.

Le constat est sans appel : il n'y a pas de garantie que ce dispositif d'accueil puisse être dispensé à tout public. À ce jour, un manque d'éclaircissement persiste concernant les demandeurs d'asile ainsi que les étudiants. Qu'en est-il aussi des mineurs, accompagnés ou non, et des seniors ? Cibler l'aide ne s'avèrerait-il pas discriminatoire ? D'autant plus que, d'après les CRI, la majorité des personnes qui sollicitent ces services - spontanément ou par le biais de leur commune - ne correspond pas aux conditions

précédemment énoncées. Les chiffres avancés sont de 20 bénéficiaires à Gembloux et à Sambreville, et de 220 à Namur. Dérisoires face aux 600, 180 et 3100 primo-arrivants inscrits ces trois dernières années, et encore plus par rapport aux 1400, 2200 et 8500 personnes étrangères distillées dans chaque commune (1). Quid du reste de la population migrante ? Le risque n'est-il pas d'évincer un public pour un autre ?

Entre les lignes, c'est la question du financement du parcours qui est au centre du débat. Le dispositif serait en effet cofinancé par la Région wallonne et le FEI, le Fonds Européen d'Intégration. De fait, le public du parcours est intimement lié à celui auquel ces financements sont destinés. Par conséquent, la liste des non-bénéficiaires du FEI s'allonge : les déboutés de la régularisation, les sans-papiers, etc., ne sont pas pris en compte. Établir un lien entre financements et publics est une échappatoire commode...

Le citoyen européen, un migrant spécial

Par ailleurs, une distinction est faite entre les migrants ressortissants de pays européens et les autres. En limitant les bénéficiaires des services du parcours de cette façon, ne suppose-t-on pas l'existence de deux rangs d'étrangers ? Comme si l'accès à la citoyenneté était fonction de la nationalité ? Le fait d'être issu d'un pays européen implique-t-il que le migrant soit automatiquement intégré ?

D'une part, si l'apprentissage de la langue du pays d'accueil peut être considéré comme un volet capital d'un processus d'intégration et du vivre ensemble, ne serait-il pas requis d'ouvrir ce droit à toutes les personnes manifestant ce besoin ? Une différence est cependant posée entre les migrants européens et les autres, concernant l'apprentissage de la langue française. Un Suédois, n'ayant pourtant pas eu aucun contact avec le français, est exempté de l'apprendre. À l'inverse, un maghrébin, issu d'un pays considéré comme francophone, se doit de suivre les cours de français langue étrangère. Le but de ces cours est-il

(1) « Réflexion autour de la mise en place du dispositif d'accueil des primo-arrivants : Rapport », CAI, Namur, 2012.

l'acquisition d'une base en français parlé et écrit ? Auquel cas il s'agirait de lutter contre l'exclusion de ces européens non francophones. En suivant la logique énoncée, les dispenser d'apprendre le français revient à les priver d'une condition nécessaire à leur intégration.

D'autre part, un autre axe de ce dispositif d'intégration est la formation aux codes sociaux. Ces clés de connaissance et de l'accès à la citoyenneté ne sont pas dispensées aux Européens. Cependant, à ce jour, l'Union européenne est avant tout un ensemble monétaire et économique. On ne peut pas parler d'une harmonie politique et culturelle, et encore moins d'une citoyenneté « européennes ».. La démocratie ne se colore pas de la même manière en France qu'en Finlande. Les codes sociaux belges ne sont pas les codes hongrois, ni danois. Pourtant, aucune information/formation n'est donnée à ces migrants. Est-ce à dire qu'être européen leur permettrait une compréhension intuitive des codes sociaux dont ne jouiraient pas les autres migrants ?

Pour conclure, soulignons une autre aberration de la définition du public proposée par le texte décretaal. Les membres des familles de citoyens européens seront exemptés de l'obligation. Une jeune femme congolaise, parce que mariée avec un Suisse ou un Belge, ne serait pas obligée de suivre le parcours.

L'intégration, l'affaire de tous

Étonnante aussi, cette focalisation sur l'autre, le nouveau, l'étranger, le migrant. Le citoyen belge de

souche étant, semble-t-il, considéré comme intégré par naissance et non concerné par l'intégration de cet autre, différent. Aucune rencontre entre primo-arrivants et citoyens belges n'est envisagée. Aucune proposition ne concerne la participation de ces derniers dans le processus. La prise en considération d'une dynamique de socialisation fait défaut. Une situation pour le moins paradoxale à l'heure où on se défend contre le concept d'une intégration assimilationniste ; où on clame l'importance de la co-inclusion. Or l'implication de citoyens belges n'est considérée qu'en situation problématique, voire conflictuelle. En cas de problème de voisinage, par exemple, une médiation interculturelle sera mise en place.

Finalement, la citoyenneté n'est pas considérée sous un angle pluriel. La diversité est mise de côté. C'est surprenant dans une atmosphère multi-culturelle et multi-individuelle où chacun affirme sa singularité. Comme si, être belge se conjugait au singulier et qu'être migrant impliquait de devenir ce belge uniforme. Introduire la mixité dans toutes ses diversités sociale, culturel, de genre, ... au sein même du parcours, permettrait de donner une cohérence à cette volonté d'intégration.

Face à cette délimitation, l'associatif ne restent pas indifférents. Une de leurs premières préoccupations principales est relatives au public et visée par la politique d'accueil. Pourtant, à ce jour, aucune information ne filtre sur cette zone d'ombre...

La culture, un oubli ou une conception ?

A la lecture de la proposition de décret, un constat s'impose : la diversité culturelle est la grande absente du débat. Là encore, la conception de l'intégration est questionnée. La prise en compte de la Culture, des cultures, est pourtant un catalyseur de l'intégration.

Des initiatives centrées sur la diversité culturelle

Depuis le décret de 1996, les Centres Régionaux d'Intégration, en charge aujourd'hui du bilan d'accueil et de la structuration du parcours, ont affiché une attention particulière pour la diversité culturelle. Tous notent d'ailleurs, dans leur philosophie d'action, qu'ils s'inscrivent dans une perspective d'interculturalité. De surcroît, plusieurs ont un intitulé explicite : le CIMB, Centre Interculturel de Mons et du Borinage ; le CeRAIC, Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre et le CAI, Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur. Toutefois, nulle mention n'est faite de la diversité culturelle dans la mission qui vient de leur être confiée vis-à-vis de l'intégration des primo-arrivants.

Ces dernières années, on aurait pourtant pu penser que la diversité culturelle se conjugait parfaitement avec le vivre ensemble et par là-même, a pris une place prépondérante dans le développement des politiques d'intégration. Des actions entérinaient enfin l'interculturalité comme projet de société.

Pour commencer, citons la commission du dialogue interculturelle de 2004, une initiative de la ministre Arena (1). Des partenaires sociaux, associatifs, religieux, philosophiques, académiques, politiques et publiques ont mis la notion d'interculturalité au cœur des réflexions. Et finalement, en conclusion, l'omniprésence définitive et manifeste de la diversité culturelle est consacrée ; la richesse du multiculturalisme est mise en avant ; le lien entre les individus issus de différentes cultures est posé en termes de citoyenneté. De surcroît, les politiques d'intégration à tendance assimilationniste sont décriées au pro-

fit de conceptions axées sur la singularité et le vivre ensemble. *La Commission recommande la mise en place de politiques d'actions positives en faveur des membres des minorités culturelles.* Est-ce comparable à la logique impulsée actuellement ?

Dans le prolongement, en 2008, un accord gouvernemental instaurait les assises de l'interculturalité (2). Des acteurs de terrain, associatifs et publics, et les autorités s'y sont réunis au sein de différentes commissions pour échanger leurs points de vue sur les questions du vivre ensemble liées, de fait, à la diversité. L'objectif était de proposer des solutions concrètes. Notons le lien clairement établi entre interculturalité et migration ; ces assises étant une initiative de la ministre en charge de la politique de migration et d'asile. L'introduction du rapport sur les assises parle de l'interculturalité comme thématique concernant *la participation à la vie en société*. Et qu'est-ce que l'intégration, si ce n'est la participation à la vie en société ? L'intégration est directement liée à la citoyenneté participative.

Un multiculturalisme mésestimé

Concernant l'inclusion de la diversité culturelle au sein du dispositif d'accueil, rien n'est encore articulé. Le CeRAIC pointe que la culture interviendra dans l'entretien. D'après ce dernier, pour comprendre les demandes du migrant, les « accueillants » des CRI devront connaître les codes culturels de ces personnes et y être attentifs afin d'éviter les erreurs d'aiguillage. Mais l'attention et la compréhension des cultures migrantes concerne-t-elle uniquement les opérateurs des CRI ? Qu'en est-il de l'ensemble de la société ?

D'autre part, le CeRAIC ajoute que le cours de citoyenneté inclura l'interculturalité. Proposera-t-on un contenu descendant ou ascendant sur une matière si controversée ? Notre interlocuteur du CAI clarifie : « on travaille sur les représentations des personnes : entre avant l'exil et maintenant, entre là-bas et ici ; le rôle de l'état et les valeurs universelles y sont aussi

(1) « Commission du dialogue interculturel : Rapport final », Deruel E. & Torf R., Bruxelles, 2005. Accessible via http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=20&thema=2.

(2) « Assises de l'interculturalité : Rapport final », Comité de pilotage, Bruxelles, 2010. Accessible via http://www.belgium.be/fr/actualites/2010/news_assises_interculturalite_rapport_final.jsp

discutés ». Les thèmes abordés seront, entre autres: l'environnement, la gestion du quotidien et l'implicite des codes sociaux tel que la scolarité obligatoire. La visée est la compréhension du contexte belge et le renforcement des *aptitudes psychosociales d'intégration*.

Parle-t-on de citoyenneté, de civisme ou même de civilité ? L'intégration par la citoyenneté dépasse largement l'information sur les droits et les devoirs ou sur le fonctionnement de la société. Évidemment, la connaissance et la compréhension des dynamiques en vigueur en Wallonie sont primordiales. L'ignorance de celles-ci pouvant entraîner des situations problématiques et parfois épineuses à résoudre. Cependant, l'intégration citoyenne ne devrait pas être enfermée dans une formation-information. La question de l'intégration doit donc être posée, au-delà de la simple description, en termes d'action effective au sein de la collectivité et surtout avec la collectivité.

La dimension pragmatique du parcours est séduisante mais loin d'être suffisante pour construire une société multiculturelle. La question de la rencontre des cultures, en ce compris la (les) culture(s) belge(s), ne trouve pas de traduction concrète dans la mise en œuvre du parcours. Un hiatus de plus qui met à mal le vivre-ensemble. La culture belge n'est ni unique, ni fixée une fois pour toute. Elle se décline en de multiples coloris. Les cultures belges se transforment en fonction du contexte et sont modifiées par diverses influences. Les cultures des migrants impriment leurs empreintes dans ces modifications. Ce n'est qu'en al-

lant à la rencontre de l'autre, qui se présente au travers de sa culture ainsi que de ses multiples sensibilités, qu'on se situe réellement dans cette optique de vivre-ensemble essentielle à une intégration efficace en termes de cohésion sociale.

Une intégration via ISP

En fin de compte, ce n'est pas la diversité culturelle qui est considérée comme catalyseur de l'intégration mais l'insertion socio-professionnelle. Entre les lignes, il est aisé de percevoir que l'orientation socio-professionnelle est pensée comme le clou d'aboutissement du parcours. Le décret insiste lourdement sur ce point, avec des formules comme *la réussite de l'intégration dépend, pour une large part, de l'exercice d'une activité professionnelle régulière et stable*. De surcroît, le bilan obligatoire des compétences/connaissances a pour finalité de constituer un plan dit « de formation » qui sera acté lors de la deuxième phase, sous forme d'un contrat. Ainsi, on crée une adéquation exclusive entre l'intégration et l'activité professionnelle.

Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. À l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations (Octavio Paz, poète mexicain). Inviter à la rencontre d'autres imaginaires permet la compréhension d'autrui. Aujourd'hui, l'espace public a besoin plus que jamais de se renforcer en créant des relations au pluriel qui donne un sens aux multiples singularités. Le bien-être de la société va de pair avec le dynamisme et la diversité.

Le Parcours d'accueil

Carrefour des Cultures, pour une intégration citoyenne
Réflexions et actions

INTÉGRATION ET CITOYENNETÉ

Contribuer à la **réflexion sur le sujet de l'intégration, dans une optique plurielle**, en nourrissant le concept par la diversité.

Conjuguer l'ensemble des efforts en la matière ; prendre en compte les réflexions tout comme les actions déjà réalisées, que ce soit les faits des politiciens ou ceux des associations de migrants, et migrants. Donner à **tous** l'opportunité d'être **artisan de l'intégration et acteur de société**, dans un esprit de citoyenneté active et réfléchi.

Favoriser l'adaptation des politiques aux réalités de terrain ; afin d'**adoucir l'inadéquation entre l'étendue du concept de l'intégration et les politiques et opérateurs y afférant**.

Agir concrètement face aux écueils de l'intégration wallonne

RÉFLEXION

Espace – temps sur des questions thématiques liées à l'intégration - Implication citoyenne, culture comme vecteur d'intégration, participation de l'associatif, du migrant, etc. - ; lieux d'échange à visée concrète : interrogations, revendications, solutions et pistes d'action.

Groupe de travail, table ronde, événement grand public sur le Parcours d'Intégration des primo-arrivants avec création et confection d'outils pédagogiques et communicationnels.

PERMANENCE , ACCOMPAGNEMENT & MEDIATION

Assistance individuelle : assistance administrative, juridique et médiation interculturelle en permanence (mardi, mercredi 14h-17h) ou sur rendez-vous.

Accompagnement collectif : information, échange, action à la citoyenneté et invitation et pratique de la langue française.

FORMATION

Ouverture aux langues et cultures arabes et congolaises par le biais de cours.

Atelier d'expression artistique.

Démocratisation de l'accès à l'informatique via des sessions et des aides ponctuelles.

SCOLARITÉ ET INTERCULTURALITÉ

Suivi individuel et à la carte d'enfant en situation d'échec scolaire.

Appuis aux relations enfant / parents / intervenants scolaires.

Animation pédagogique sur l'interculturalité, l'intégration et la citoyenneté.

Sensibilisation du public scolaire aux activités de Carrefour des Cultures.

TRIBUNE ASSOCIATIVE

Construction d'une parole commune aux associations de migrants et aux migrants sur les problématiques liées à l'intégration.

Facilitation de la visibilité des associations de migrants, en collaboration avec le CAI et la ville de Namur, par la création d'une interphase graphique et la diffusion de spots représentatifs

Contribution au co-développement

Implication dans les Plans Locaux d'Intégration namurois via les ateliers thématiques et le comité d'accompagnement

Zoom sur le bimestre

Quelques échos...

Migrantes, réalités et médias



leurs interprétations de réalités plurielles et complexes, ne participent-ils pas au renforcement de stéréotypes discriminants de telle ou telle minorité, voire à la construction ? Quelle est leur part dans le sentiment de peur de l'*autre*, socle de certains discours xénophobes – *autre* qu'on ne prend pas la peine de rencontrer parce que nous jugeons, grâce aux stéréotypes, le « connaître ».

Depuis le second semestre 2013, le groupe de travail de **Migrantes, réalités et médias** s'est lancé dans la réalisation d'un documentaire. Après s'être, une année durant, nourri de médias traitant de l'é/migration des femmes dans le monde, une première ébauche de scénario est dessinée.

Composé de femmes migrantes et non migrantes, le groupe de travail a également choisi la thématique qui sera principalement traitée dans le docu-

mentaire. Il s'agit à présent de dresser peu à peu sa structure, autrement dit, le squelette de son développement. Parallèlement à cela, avec l'aide de Média-Animation, les participantes impliquées s'initient peu à peu à l'usage de la caméra (les béabab) dans le cadre d'une interview, à la prise de son... ainsi qu'aux découpages techniques permettant de préparer le tournage.

mentaire. Il s'agit à présent de dresser peu à peu sa structure, autrement dit, le squelette de son développement. Parallèlement à cela, avec l'aide de Média-Animation, les participantes impliquées s'initient peu à peu à l'usage de la caméra (les béabab) dans le cadre d'une interview, à la prise de son... ainsi qu'aux découpages techniques permettant de préparer le tournage.

Depuis la fin du mois de novembre, le projet **Migrantes, réalités et médias** est parti à la recherche des femmes dont les profils répondent à ceux souhaités pour le documentaire et qui acceptent d'être interviewées. Des premières rencontres ont été réalisées, nous offrant de la matière, du contenu, nous poussant à préciser à chaque fois un peu plus le sujet de notre recherche ainsi que la formulation de nos questions. Que recherchons-nous précisément ? Comment ? Par quels moyens exprimer nos intentions ? Pas à pas, nous avançons vers des éléments de plus en plus tangibles.

Personne de contact :

Marie-Émilie Hauzeur

Tél : 081/74.98.73

mahem.hauzeur@carrefourdescultures.org

Démocratie participative, entre le local et le global



Le fossé entre le citoyen et la chose publique s'est encore creusé ; en lien direct avec cela, la démocratie est en crise ; le fonctionnement socio-économique de nos sociétés se désagrège plus encore – du fait notamment du fossé évoqué. On assiste au règne du conjoncturel ; nous sommes dans

la politique du stock zéro, pour ainsi dire sans vision à long terme et sans véritable projet de société. Or, il y a besoin, plus que jamais, de transformations structurelles.

Force est de constater que la démocratie est en souffrance : elle éprouve de grandes difficultés à se mettre sur pied et à apporter des réponses aux grands défis actuels, en particulier à la crise financière. Celle-ci, preuve criante de la nécessité de changements systémiques, est gérée par des technocrates reproduisant les modes de fonctionnements actuels, et non par les peuples qui subissent les politiques mises en œuvre. Or, cette crise devrait être l'occasion d'interroger profondément nos sociétés et leurs logiques, d'élaborer et d'expérimenter de vraies alternatives.

Néanmoins, il ne s'agit pas de pointer les seuls responsables politiques ; c'est à la citoyenneté également de développer force et activité. La démocratie ne peut fonctionner qu'à cette condition. Outre les citoyens dans leur ensemble, il s'agit ici de ce qu'on appelle à présent les corps intermédiaires, c'est-à-dire principalement les associations et les syndicats. Ceux-ci devraient pouvoir jouer un rôle central en matière de dynamisation de la citoyenneté, d'ouvertures d'espaces de débat, de lecture critique et de développement d'actions ; ils devraient pouvoir soutenir les citoyens dans leurs efforts pour comprendre les évolutions sociales, pour dialoguer avec les politiques et institutions et pour accompagner la gestion de la cité. Ce n'est malheureusement pas dans cette direction que nous allons. On constate au contraire

l'accroissement du sentiment d'impuissance et de la distance entre les citoyens et la chose publique ; ainsi, les centres de décisions s'éloignent toujours plus de ces derniers.

Par ses réflexions et actions, Carrefour des Cultures veut contribuer, en collaboration constante avec ses publics et ses partenaires, à proposer des éléments de réponse aux enjeux qui découlent de cet environnement et de ces développements. Dynamisation et responsabilisation de la citoyenneté, mise en valeur des richesses culturelles et des potentialités de leurs échanges, rencontres et collaborations entre les communautés dans des espaces de pratique de la démocratie, renforcement du monde associatif et concertation en son sein, tels sont les objectifs fondamentaux poursuivis dans ce cadre.

L'année 2012 a pu constituer pour nous un grand moment dans le renforcement de ce qui avait été déjà entrepris. Les réalisations – des réunions d'un groupe de travail avec tables rondes réunissant politiques, acteurs du monde associatif et citoyens en passant par la grande rencontre-débat organisée à la veille des élections communales et provinciales – ont mis en exergue certaines situations, certains questionnements, mais aussi certains manquements pour qu'une véritable participation citoyenne puisse enfin voir le jour.

Entre l'acquis et le développement, le programme que nous proposons pour cette année a comme objectif la consolidation de l'ensemble des axes et, en même temps, une impulsion pour un ancrage structurel dans le temps et l'espace de nos objectifs initiaux. Impulsion et ancrage qui constitueraient les fondements de l'évolution de nos objectifs centraux. Il s'agira, durant les deux années qui arrivent, de mener des réflexions et des actions quant à plusieurs aspects de la problématique. Notamment : lire de façon critique les programmes politiques et comparer les engagements ainsi que les réalisations ; examiner les liens entre politiques européennes, régionales et locales ; réfléchir sur les réponses des démocraties occidentales aux mouvements démocratiques des pays arabes ; sur base des analyses et réflexions, rédiger

et publier des articles ; élaborer des recommandations à l'intention des décideurs et suivre leurs prises en compte ; suivre les autres actions citoyennes et associatives, réflexives et revendicatives, liées aux politiques locales comme globales, et soutenir ces actions.

Afin de porter ces réalisations et de rester fidèle à nos objectifs, sachez que le groupe de travail *Démocratie participative, entre le local et le global* vous

est toujours ouvert. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Personne de contact :

François Lemaire

Tél : 081/74.98.79

francois.lemaire@carrefourdescultures.org

Médias, diversité, citoyenneté



Dans la dernière parution de *PluriCité* (Nov.-Déc. 2012), l'article *Médias, une autre lecture* faisait l'état d'une étude réalisée en 2011 sur la diversité et l'égalité au sein de la presse quotidienne belge francophone. Le constat de manque d'égalité et de diversité qui découle

démocratie participative, de visibilité des minorités, de médias associatifs et de diversité culturelle. Ce projet est rythmé par des cycles thématiques articulés entre **réflexion, production et sensibilisation**. La logique structurante étant celle de l'éducation permanente, il s'agit, dans une démarche résolument empathique, de mettre au jour des savoirs et pratiques délaissés des médias, en co-construction avec les acteurs de ces savoirs.

de cette publication et d'autres, parmi lesquelles le baromètre de la diversité du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), n'a pas laissé indifférente l'équipe de Carrefour des Cultures. Désireux d'approfondir le sujet de la représentativité des médias et de leur rôle de facilitateurs de citoyenneté, nous avons multiplié les rencontres avec des acteurs de terrains parmi lesquels l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) et le CSA. De ces rencontres est né le projet **Médias – Diversité – Citoyenneté** qui entend bâtir des ponts entre les citoyens, les acteurs associatifs et ceux des médias afin d'encourager ces derniers à s'approprier davantage les concepts de diversité, de citoyenneté et de démocratie.

Nous sommes actuellement en train de constituer le **groupe de travail** duquel émergeront des thématiques à aborder en **tables rondes** sous l'angle de la diversité culturelle et de la médiatisation. Ces tables rondes seront nourries par les apports d'**intervenants** liés tantôt aux problématiques abordées, tantôt au monde des médias. L'objectif moteur de ces espaces de dialogue, de confrontation et d'échange étant la **production**, par collaborations, de **contenus médiatiques** (écrits, radiophoniques, audio-visuels) alternatifs et/ou associatifs ainsi que leur **visibilité** dans les médias généraux.

Pour ceux que la problématique intéresse, les possibilités d'implication au sein de ce projet sont nombreuses. Qu'il s'agisse d'être acteur du groupe de travail, de participer aux tables rondes, d'y être intervenants, de nous faire part de vos idées, opinions... Votre dynamisme nous est précieux !

Une nouvelle aventure à laquelle sont conviés **citoyens**, professionnels des **médias** et acteurs de l'**associatif**. Au programme : repenser les modalités de **participation du citoyen** au sein des médias. Au cœur du débat : le trio thématique « médias – diversité – citoyenneté » décliné autour des concepts de

Personne de contact :

Léonor Tapernoux

Tél : 081/74.98.74

leonor.tapernoux@carrefourdescultures.org

CINEMAS DES CULTURES

du 18 au 22 février 2013

Mutualité Chrétienne
55 rue des Tanneries - 5000 Namur

5^e édition



LUNDI 18 février 2013, 19h30

IL ÉTAIT UNE FOIS EN ANATOLIE, de Nuri Bilge Ceylan

Au cœur des steppes d'Anatolie, un meurtrier tente de guider une équipe de policiers vers l'endroit où il a enterré le corps de sa victime. Au cours de ce périple, une série d'indices sur ce qui s'est vraiment passé fait progressivement surface.



MARDI 19 février 2013, 19h30

UNE SÉPARATION, de Asghar Farhadi

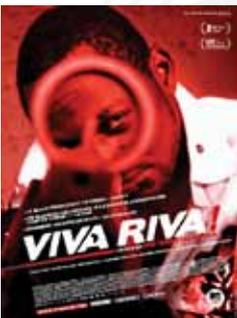
Lorsque sa femme le quitte, Nader engage une aide-soignante pour s'occuper de son père malade. Il ignore alors que la jeune femme est enceinte et a accepté ce travail sans l'accord de son mari, un homme psychologiquement instable...



MERCREDI 20 février 2013, 19h30

LES HOMMES LIBRES, de Ismael Ferroukhi

1942, Paris est occupée par les Allemands. Younes, un jeune émigré algérien, vit du marché noir. Arrêté par la police française, Younes accepte d'espionner pour leur compte à la Mosquée de Paris. Il y rencontre Salim Halali, se lie d'amitié avec lui et découvre que celui-ci est juif. Malgré les risques encourus, Younes met alors un terme à sa collaboration avec la police.



JEUDI 21 février 2013, 19h30

VIVA RIVA!, de Djo Tunda Wa Munga

Kinshasa, où la vie nocturne et trépidante semble toujours prête à engloutir le temps. Quelques rares privilégiés y mènent la grande vie, au mépris de tous les laissés pour compte. Ceux qui n'ont rien envient ceux qui ont tout et n'aspirent qu'à une seule chose : devenir les nouveaux maîtres de la nuit. Riva est l'un de ces rêveurs. Il rentre au pays plein aux as après dix ans d'absence, bien déterminé à s'offrir une folle nuit...



VENDREDI 22 février 2013, 19h30

ET MAINTENANT, ON VA OÙ ?, de Nadine Labaki

Sur le chemin qui mène au cimetière du village, une procession de femmes en noir affronte la chaleur du soleil, serrant contre elles les photos de leurs époux, leurs pères ou leurs fils. Certaines portent le voile, d'autres une croix, mais toutes partagent le même deuil, conséquence d'une guerre funeste et inutile.

Prochainement, avec Carrefour des Cultures



Bain de Langues

IL ÉTAIT UNA VOLTA, C'ÉRA UNE FOIS

Muriel Durant, Laurence Kahn

Jeudi 28 février, 19.30

Nom de la Rose

22, rue du Séminaire (3ème étage) - 5000 Namur



Ciné-débat

LA VIE AUTREMENT

Réalisé par Loredana Bianconi

Débat sur le thème de la différence entre le modèle familial et celui de la société d'accueil

Mercredi 13 mars, 19.30

Nom de la Rose

22, rue du Séminaire (3ème étage) - 5000 Namur

Au quotidien



Heures d'ouverture : 9.00 > 17.00

Permanences : mardi / mercredi 14.00 > 16.00

Cours de FLE : lundi 10.30 > 12.30

Groupe de travail *Migrantes, Réalités & Médias* :
un mardi sur deux, 19.00 > 21.00

Carrefour des Cultures change d'adresse :

Retrouvez-nous désormais à l'Avenue Cardinal Mercier, 40 à 5000 Namur

Peuples et Cultures

Vlaanderen, een dynamische regio

Si l'on connaît surtout la Flandre pour ses poussées nationalistes, il faut aussi souligner le dynamisme culturel dont fait preuve le nord du pays, et ce dans de nombreux domaines. Des primitifs flamands à l'autonomie culturelle, rapide coup d'œil sur les grandes étapes de cette évolution.

Lorsque l'on remonte dans le temps, la plus célèbre référence à un patrimoine culturel dit « flamand » est sans nul doute celle des peintres « primitifs flamands » des 15^e et 16^e siècles. En parallèle à la Renaissance italienne, et comme aboutissement de l'héritage artistique médiéval du nord de l'Europe, trois peintres sont considérés comme précurseurs de ce mouvement : Jan Van Eyck, originaire de Maastricht (alors située en province de Liège) ; Robert Campin, connu aussi sous le nom de « Maître de Flémalle », hennuyer de Valenciennes ayant travaillé toute sa vie à Tournai ; enfin Roger de la Pasture, né à Tournai mais néerlandisé Rogier van der Weyne lorsqu'il arriva à Bruxelles et en devint le peintre officiel. Ces peintres, en compagnie d'autres qui les suivront comme Hans Memling, Rembrandt Van Rijn, Johannes Vermeer, Jérôme Bosch, Pieter Bruegel ou encore Pierre Paul Rubens, feront la renommée de nos régions durant les 15^e, 16^e et 17^e siècles.

Cependant, l'éveil d'une conscience culturelle régionale flamande telle que nous la connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire la conscience d'appartenir à un peuple, à une nation se différenciant par sa langue

et par sa culture de ses voisins, n'a lieu que dans le cadre belge d'après 1830.

Les premières revendications linguistiques et culturelles

Les premières revendications linguistiques sont presque concomitantes de l'indépendance belge qui voit une bourgeoisie majoritairement francisée prendre les rênes de l'État ; les patois flamands et wallons étant relégués à l'arrière-plan face à une langue française à dimension internationale. C'est dans ce contexte que, dès 1840, est organisé un pétitionnement en faveur de la langue flamande – qui rencontre l'incompréhension à l'époque, y compris des élites flamandes.

L'éveil de la conscience

À cette époque certains écrivains vont participer à la naissance d'une mystique nationaliste flamande. Ainsi, Hendrik Conscience, Anversois d'origine, écrit en 1838 *De Leeuw van Vlaanderen* (Le Lion des Flandres) dont l'action a pour toile de fond la Bataille des Eperons d'or de 1302. Ce roman, même s'il prend quelques libertés avec l'Histoire, exercera une forte

influence sur le développement d'une conscience flamande au 19e siècle et sur le Mouvement Flamand au 20e siècle.

Jan Frans Willems (1793-1846), autre homme de lettres, va plutôt lutter pour la place du flamand dans la vie publique. En 1851, le Willemsfonds, tiré de son nom, est créé. Organisation culturelle de tendance libérale, elle vise à défendre la langue néerlandaise. Toujours implanté à Gand, le Willemsfonds est aujourd'hui un lieu de rencontres et d'organisation de manifestations culturelles. Le pendant catholique de cette organisation est le Davidsfonds, créé en 1875. Disposant d'une maison d'édition et d'un centre de diffusion, ce réseau culturel flamand emploie actuellement plus de 60 collaborateurs en son siège de Louvain, touche environ 50.000 familles de Flandre et de Bruxelles et est soutenu par presque 5000 membres bénévoles dans plus de 500 sections locales.

Les avancées linguistiques et l'autonomie culturelle

Durant la fin du 19e et la première moitié du 20e siècle, les Flamands vont réussir à obtenir un certain nombre d'avancées au niveau linguistique et politique. Celles-ci vont de la reconnaissance du néerlandais comme langue officielle de l'État belge (à égalité avec le français) à l'unilinguisme régional et au renforcement de cet unilinguisme dans ses struc-

tures (administration, enseignement, etc.). Peu avant la Seconde Guerre mondiale, la Flandre avance une nouvelle revendication : l'autonomie culturelle.

Il faudra attendre la première réforme de l'État de 1970 pour que celle-ci se concrétise. À cet égard, il est intéressant de noter que les revendications d'indépendance économique, si prégnante chez les partis politiques flamands d'aujourd'hui, sont portées par les wallons durant ces années-là. En témoigne d'une part la différence de conception de ce qui constitue la Belgique : trois régions économiquement autonomes – la Flandre, Bruxelles et la Wallonie – selon la vision francophone, et deux communautés culturelles – la Communauté flamande et la Communauté française – selon les flamands. D'autre part, lors de la seconde réforme de l'État en 1980, la Communauté flamande absorbe la Région flamande, ancrant ainsi davantage la logique communautaire, et donc culturelle, dans la vision que le nord du pays se fait de l'État belge.

Quasiment inexistante du côté wallon, et en tous cas peu relayée au niveau politique, cette aspiration à une défense, suivie d'un renforcement et actuellement d'une promotion de la culture flamande – au sens large – joue indéniablement un rôle majeur dans le foisonnement intellectuel, culturel et artistique de la Flandre d'aujourd'hui.

Les primitifs flamands et la référence flamande

Si l'on ne peut nier le fait que ces peintres provenaient des territoires qui forment la Belgique d'après 1830, il est toutefois trompeur de faire concorder le terme *flamand*, qui a trait à ces peintres, à la Région flamande que nous connaissons actuellement. En effet, au départ, le mot *Flandre* désigne le comté du même nom qui, entre le traité de Verdun de 843 et la Bataille des Éperons d'or de 1302, relève de la suzeraineté du Roi de France. Après 1302, la Flandre devient l'une des principautés territoriales les plus connues des ducs de Bourgogne. Vu de l'étranger, l'habitude va progressivement s'installer de désigner le tout par sa partie, et à partir du 16e siècle, l'usage se généralise, pour désigner les dix-sept provinces (qui regroupent à peu près la Belgique, les Pays-Bas et le Grand-duché du Luxembourg actuels), d'utiliser dans nos régions le terme *Vlaanderen* ou *Flandre*, et *Flandres*, *Flandria*, *los Flandes*, etc., vu de l'extérieur. C'est une pratique courante qui s'applique aussi aux Pays-Bas, que l'on désigne couramment par le terme de *Hollande* en référence à sa province la plus connue, ou encore au Royaume-Uni que l'on désigne par le terme d'*Angleterre* en référence à sa composante dominante. C'est donc dans ce sens qu'il faut comprendre une expression comme « primitifs flamands ». Il faudra attendre la seconde moitié du 19e siècle et surtout le 20e siècle pour que le mot *Flandre* revête son acception actuelle.

Le saviez-vous ?

- Les mots « Flandre » et « Flamand » dériveraient de *flâm*, une forme ingaevone (anglo-frison) de l'ancien germanique *flauma* désignant des « terres inondées ». La côte flamande était en effet submergée par la Mer du Nord deux fois par jour entre le IIIe et VIIIe siècle.
- Il existe une Flandre française. Celle-ci occupe à peu près la moitié du département du Nord, en France. Ses principales villes sont Lille (« capitale des Flandres »), Dunkerque et Douai. Deux parties distinctes : la Flandre maritime ou flamingante au nord, historiquement de langue flamande, et la Flandre romane au sud, aussi appelée Flandre gallicante ou Flandre wallonne, qui était la partie de l'ancien comté de Flandre où l'on a toujours parlé roman puis picard ou français.
- L'origine des villes flamandes est liée à l'industrie textile. Les maisons patriarcales de villes comme Gand ou Bruges sont l'expression de la réussite de leurs drapiers. Les larges rivières navigables de la plaine flamande y amenaient des commerçants venus de France et d'Italie, venus acquérir les « manteaux de Frise », nom que l'on donnait alors au drap très prisés des Flandres.
- « Kermesse », que l'on utilise aujourd'hui en Belgique pour désigner des fêtes de villages, est un mot flamand qui trouve son origine dans la religion : *messe de l'église*. Autrefois, les curés du Nord ne manquaient pas de le rappeler chaque année. Après avoir souhaité à leurs paroissiens de profiter comme il convient de cette journée de liesse, ils leur faisaient aussi, bien entendu, les recommandations dictées par le souci de la moralité.
- Victor Horta (1861 - 1947), le célèbre architecte et *designer* flamand qui fut l'une des figures les plus importantes dans l'architecture Art Nouveau, était Gantois. Il s'est vu accordé le titre de baron par le Roi Albert Ier de Belgique pour ses services rendus à l'architecture.

Citoyens du monde

Tous citoyens, tous concernés

Principe de légitimité politique, la citoyenneté est aussi source du lien social dans la société démocratique moderne. Expression en vogue aujourd'hui, la « participation citoyenne » met en exergue la dimension d'implication, voire d'engagement, qui accompagne les droits et devoirs du citoyen. Être citoyen, c'est bien sûr respecter les droits et les devoirs qui nous sont impartis, mais pas seulement. La citoyenneté comporte une part active, c'est le principe de la légitimité politique. Comme l'explique la sociologue et politologue française Dominique Schnapper (1), « le citoyen n'est pas seulement un sujet de droit, il est détenteur d'une part de la souveraineté politique. C'est l'ensemble des citoyens, constitués en collectivité politique ou en « communauté des citoyens », qui, par l'élection, choisit les gouvernants. C'est l'ensemble des citoyens qui est à la source du pouvoir et qui justifie que les décisions prises par les gouvernants soient exécutées ». La responsabilité politique du citoyen ne se limite donc pas à son vote, elle est présente à chaque interaction avec sa société.

La citoyenneté est donc l'affaire de tous. Lorsque les révolutionnaires de 1789 l'adoptèrent dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la citoyenneté avait pour visée de transcender les particularismes. D'individus, les hommes – aujourd'hui aussi les femmes – devinrent citoyens sur un pied d'égalité, quelles que fussent leurs origines historiques, leurs croyances et leurs pratiques religieuses ou leurs appartenances sociales. Le citoyen avait, selon eux, la capacité de s'arracher, au moins partiellement, à ses enracinements particuliers et d'entrer, en droit, en communication avec tous les autres. Il n'était plus défini par son appartenance à un groupe réel mais devenait capable de rompre avec les déterminations qui l'enfermaient dans une culture et un destin imposés par sa naissance, de se libérer des

rôles prescrits.

En rappel à cette définition initiale, la rubrique « citoyen du monde » entend mettre à l'honneur des citoyens engagés dans leurs sociétés et dont les idées ou les actions philanthropes dépassent les frontières, qu'elles soient territoriales ou linguistiques. Afin de témoigner de la diversité d'expression de la citoyenneté, l'équipe de Carrefour des Cultures a décidé de mettre à l'honneur, dans cette huitième édition du PluriCité, non pas un mais plusieurs citoyens « flamands » ou « belges d'expression flamande » illustrant le caractère multiforme de la citoyenneté.

Tom Lanoye



Tom Lanoye est un poète, écrivain et dramaturge belge flamand né à Sint-Niklaas en 1958. Fils cadet d'un boucher, il suit des études de philologie germanique à l'université de Gand où il se fait remarquer par ses spectacles poétiques improvisés dans les cafés. En plus de ses écrits, le grand public le découvre par ses chroniques polémiques pour le magazine flamand « Humo », souvent

à l'encontre du Vlaams Blok, parti flamand d'extrême droite. Il est également l'auteur des romans *Het Goddelijke Monster* (*Le Divin monstre*, 1997), *Zwarte Tranen* (*Larmes noires*, 1999) et *Boze Tongen* (*Mauvaises langues*, 2002), ultime trilogie sur le cœur déchiré de l'Europe, la Belgique. Son engagement politique persiste en 2006 contre l'extrême droite à Anvers, et ces derniers mois contre le nationalisme façon De Wever. Au-delà de sa sensibilité politique, Tom Lanoye manie les langues avec plaisir et virtuosité : dans *Ten*

(1) Article « Citoyenneté » de Dominique SCHNAPPER dans Encyclopédie Universalis 2011

Oorlog, pièce contemporaine contre la guerre qu'il co-écrit en 1997 avec Luc Perceval, il utilise une langue actuelle, mélange de flamand, néerlandais et anglais. La langue, c'est justement ce qui divise Wallons et Flamands, et Tom Lanoye regrette qu'il faille parfois quitter la Belgique pour dépasser la frontière linguistique.

« On a organisé la scission des auteurs avant de parler de la scission du pays. Cela fait vingt ans que je m'étonne que la Flandre signe des accords culturels avec la Moldavie mais pas avec la Communauté française. (...) Et c'est à Paris, dernièrement, que j'ai pu rencontrer des auteurs belges francophones. On ne se connaît pas au-delà de la frontière linguistique. (2)

Qu'à cela ne tienne, traversons les frontières ! D'obstacles, transformons-les en moyens ! C'est ainsi que l'écrivain star et dramaturge flamand joue, seul sur scène en octobre 2012, la pièce tirée de son roman *Sprakeloos* (*La langue de ma mère*), moitié en français, moitié en néerlandais, le tout sous-titré, et avec modestie :

« On va dire qu'on est génial car cela devient un message symbolique : il y a d'autres Flamands que les flamingants, il y a de la belgitude dans la flamanditude et vice-versa. Car mon livre parle non seulement de la Flandre et de moi, mais aussi de la Belgique et de thèmes universels tels que la perte non seulement de la langue mais d'une vie. Cela ne va pas changer beaucoup de choses mais au moins, je peux, comme écrivain flamand, montrer ma propre œuvre en ne cherchant pas la scission, mais ce qui nous est commun. (3)

Geste politique dans un contexte de crise communautaire, cette prestation nous rappelle que la citoyenneté passe aussi par l'expression culturelle ou, plus simplement, par une réflexivité quant aux rapports que nous entretenons les uns avec les autres. Franchir une barrière, qu'elle soit linguistique, territoriale ou culturelle, peut donc être un acte citoyen.

Bert Kruismans



À cet égard, nous ne pouvons dès lors pas passer à côté de Bert Kruismans, humoriste belge flamand connu pour « parler le belge ». Face à l'incommunicabilité culturelle du pays, ce dernier pointe notre système médiatique : les médias belges étant exclusivement régionaux, Flamands et

Wallons sont en manque de canaux centraux pour échanger sur leurs acteurs et productions culturelles. Né en 1966 à Alost, Kruismans commence sa carrière au sein de Studio Brussel, à Radio Donna et à la radio BRT-Nachtradio, pour laquelle il travaille comme rédacteur en chef et présentateur. En 2004, l'emblématique moustachu en est à sa deuxième tournée avec le spectacle *België voor beginners* (*La Belgique pour les débutants*). Le plat pays étant pour lui une inépuisable et paradoxale source d'inspiration, il continue sur sa lancée et tente sa chance sur les scènes francophones. Il est, en 2009, le premier belge néerlandophone à participer au Festival International du Rire de Rochefort. La nouveauté est telle qu'au cours des présélections, il est pris par le jury pour un Wallon imitant un Flamand. En plus des scènes, il séduit les ondes francophones. Ses interventions à « Café Serré » sur La Première RTBF tous les lundis le révèlent comme l'analyste préféré de l'absurdité politique du pays. Celles-ci sont empreintes d'humour et de dérision, tout en faisant apparaître les aberrations du système belge et de certaines dérives séparatistes. Par conséquent, des médias internationaux – de la France jusqu'au Japon – viennent le questionner pour qu'il explique le surréalisme politique à la Belge. Son spectacle *La Flandre pour les nuls*, débuté en décembre 2009, est le début d'un cours accéléré qui verra tous les clichés concernant les deux communautés linguistiques passés au crible d'un humour décapant. Le spectacle non seulement cartonne, mais attire un public mixte composé de francophones et de néerlandophones. Ainsi, le défi que Bert s'était imposé est resté intact : expliquer à tout le monde les difficultés de cohabitation entre communautés linguistiques, exposer au grand jour les stéréotypes véhiculés au sein de celles-ci tout en conduisant une mission de paix, épicée de dérision.

(2) Interview de Tom Lanoye par Guy Duplat, journaliste à LaLibre, le 15.01.2011

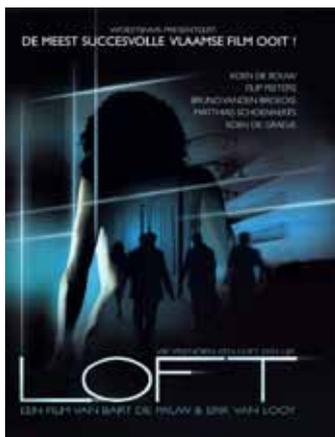
(3) Interview de Tom Lanoye par Béatrice Delvaux, rédactrice en chef au journal Le Soir, le 4.10.2012

«Made in Flanders»

Ces vingt dernières années, la Flandre a vu se développer une industrie de l'image et une culture audiovisuelle qui lui est propre. *Daens*, film historique de Stijn Coninx, réalisé en 1991 et sorti en salles en 1993, est peut-être le film qui a marqué le coup d'envoi de ces deux décennies de l'audiovisuel flamand. Premier grand succès flamand, ce film passe en revue de nombreux sujets de société qui ont marqué l'Histoire de Belgique au tournant des 19e et 20e siècles – lutte des classes, travail des enfants, influence de l'Église, etc.

Cependant, c'est véritablement le début du 21e siècle, et en particulier les films produits ces cinq dernières années, qui contribuent à la reconnaissance et à l'acclamation du cinéma du nord du pays, un cinéma qui ose, qui surprend et qui séduit, notamment outre-Atlantique. Il en est ainsi du film *Loft*, thriller d'Erik Van Looy sorti en 2008 et qui a rassemblé plus de 1,3 million de spectateurs dans les salles obscures du Nord. L'adaptation améri-

caine de ce film, qui sera également tournée par Erik Van Looy, devrait sortir en avril 2013 aux États-Unis.



C'est une première dans l'histoire du cinéma flamand. Et les films du nord du pays, outre les producteurs étrangers, séduisent également dans les festivals de cinéma à travers le monde. Bien que la consécration internationale tant attendue par les Flamands, avec un prix aux Oscars ou au festival de Cannes, ne soit pas encore arrivée – *Rundskop* de Michael R. Roskam s'est vu voler la vedette à la cérémonie des Academy Awards en 2012 dans la catégorie *Meilleur film en langue étrangère* par *Une séparation* du réalisateur iranien Asghar Farhadi – les récompenses dans des festivals de moindre envergure ne manquent pas : il en va ainsi pour *La Merditude des choses* de Felix Van Groeningen qui se voit décerner une mention spéciale dans le cadre du prix *Art Cinema Awards* (cinéma d'art et d'essai) lors de la quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes en 2009 ; *Hasta la Vista*, le road-movie de Geoffrey En-

Un soutien d'envergure pour les productions audiovisuelles

VAF En 2002, le gouvernement flamand a créé le Fonds Audiovisuel Flamand – Vlaams Audiovisueel Fonds (VAF) – destiné à soutenir la production audiovisuelle en Flandre et la coproduction internationale avec la Flandre. Ce fonds poursuit prioritairement trois objectifs : le développement d'une industrie audiovisuelle durable ; l'encouragement et le soutien des jeunes talents ; la promotion d'une culture audiovisuelle en Flandre. Pour les réaliser, le fonds se donne quatre missions : (1) apporter un soutien financier aux productions audiovisuelles, (2) en assurer la promotion tant en Flandre qu'à l'étranger, (3) financer des formations professionnelles et (4) stimuler la recherche dans le domaine de l'audiovisuel. Sur les 12,5 millions d'euros de dotation annuelle que le VAF reçoit du gouvernement flamand, au moins 78% de ce budget sont consacrés au soutien à la production (objectif 1).

thoven, sorti en 2011, a fait de nombreuses nominations et a reçu des récompenses dont, entre autres, le « Grand prix des Amériques » – 1er prix – et le prix du public au Festival des Films du Monde de Montréal, le « Golden Spike » – 1er prix – du 57e SEMINCI de Valladolid et le Prix du Public au Prix du cinéma européen à Malte en décembre 2012. Enfin, il faut signaler



le film *Dood van een schaduw* de Tom Van Avermaet et d'Ellen De Waele, nommé à la 85e cérémonie des Oscars dans la catégorie « Court-métrage », qui aura lieu en février 2013.

Deux raisons sont généralement évoquées pour expliquer ce foisonnement.

D'une part, le cinéma flamand recueille un énorme succès auprès des spectateurs du nord du pays, avec des chiffres de fréquentation exceptionnelle – près de 2 millions de spectateurs en 2010 (1). Ceci s'explique en partie par le fait que si les spectateurs veulent voir un film dans leur langue, ce dernier doit nécessairement être réalisé par un cinéaste de leur région, les spectateurs flamands n'étant pas systématiquement adeptes des films hollandais. Le cinéma flamand dispose ainsi d'un premier marché qui lui est « réservé ». D'autre part, à l'inverse des cinéastes wallons qui, pour se différencier du cinéma français, doivent revendiquer des accroches régionalistes dans leurs films, la seule langue flamande suffit aux films « made in flanders » pour qu'ils soient identifiés comme tels. Les cinéastes du nord du pays se sentent dès lors plus libres de s'attaquer à des créations de type américaines, que l'on pourrait croire sorties tout droit des studios hollywoodiens, et offrant par là même une plus grande diversité de genre.

Matthias Schoenaerts, étoile montante du cinéma flamand



Acteur emblématique de ce nouveau cinéma flamand, Matthias Schoenaerts débute au cinéma à l'âge de 15 ans avec un petit rôle dans le film *Daens*. Après avoir tourné dans plusieurs courts et

longs métrages, il se révèle véritablement au grand public avec le rôle de Jacky Vanmarsenille, un éleveur bovin flamand dopé aux hormones, dans le film *Rundskop* de Michael R. Roskam. Ce début de célébrité lui vaudra d'être sélectionné par Jacques Audiard pour donner la réplique à Marion Cotillard dans *De rouille et d'os* en 2012. À partir de là, sa carrière s'internationalise. Il sera notamment à l'affiche de *Blood Lies*, l'adaptation US des *Liens du Sang* de Jacques Maillot réalisée par Guillaume Canet, et reprendra son rôle de Filip dans le remake du film *Loft* d'Eric Van Looy. Cette reconnaissance ne l'empêche toutefois pas de rester fidèle au cinéma flamand, puisqu'il tient le rôle-titre dans le court-métrage *Dood van een Schaduw* de Tom Van Avermaet et d'Ellen De Waele, nommé aux Oscars cette année.

(1) Chiffre Cinévox

Luc Tuymans : Une peinture atone, un regard/retard sur l'Histoire Quand la peinture interpelle par l'assourdissement de l'image



A la limite du figuratif et de l'abstraction, Luc Tuymans puise sa source d'inspiration dans les archives d'évènements sombres de l'histoire occidentale, dont l'Holocauste, la décolonisation du Congo, le 11 septembre, le mouvement indépendantiste flamand... Le traitement de ces « faits » passe par un détournement

du point de vue conventionnellement admis, la petite histoire ombragée par la Grande. Cette distance, également rendue par une disparition de l'image, un dévalement des couleurs, interrogerait-elle, à sa manière, la place de l'image en cette ère de la communication ?

Peintre anversois, Luc Tuymans est l'un de ces rares peintres qui furent à l'origine d'un effet dans l'histoire de la peinture contemporaine. L'effet Tuymans peut se caractériser par une peinture s'inspirant non d'un sujet vivant, peint dans le cadre d'une relation intime avec l'artiste, mais de photographies issues des archives de l'histoire ou prises en polaroid. Ce rapport de seconde ligne n'est ni sans raison, ni sans implication dans la réception de l'œuvre. Cette distanciation volontaire se manifeste également dans sa palette de couleurs fades, atones, assourdissant le sujet traité. Ce retard est vu par certains comme le temps de la réflexion sur les évènements, par d'autres comme l'incapacité avouée de la pein-

Lumumba, 2000



ture à rendre compte de l'immédiateté de ce qui est.

L'œuvre de Luc Tuymans pourrait être perçue comme une réflexion sur la réception de l'image, une interrogation sur ce qu'elle est et donne à voir, sur ce qu'elle ne nous montre pas mais suggère. L'indicible de certains actes, le trouble et l'interrogation face à certains évènements historiques sont convoqués par les traits du peintre, leurs agencements qui, peu à peu, font ressortir les contrastes, entre la pénombre et la lumière. Il n'y a pas de « en direct », ni de mythe d'une origine perdue. Le pinceau de l'artiste s'immisce dans l'interstice qui sépare l'image de ce qu'elle représente.

Dans notre monde en permanence médiatisé, où l'image procure cette impression d'un accès immédiat aux évènements mondiaux, il reste une place de prédilection pour la peinture : revenir à la qualité d'artifice de l'image. Touche

par touche, le peintre voit apparaître une image signifiante, apte à interroger notre monde, en nous rappelant l'épaisseur du médium, sa matérialité, grâce à laquelle nous le percevons. Les fabricants d'images, en décidant de nous faire part de tel évènement de telle manière, de mettre en avant telle facette d'un « fait » plutôt qu'une autre, ce qui est inévitable, nous apporte une interprétation de la réalité. Il ne s'agit pas d'un miroir transparent. À nous de nous interroger si on nous fait croire à l'unidimensionnalité de notre monde.

Cette place réinvestie par la peinture de Tuymans est née dans les années 80, grâce à l'interrogation de son entourage quant à la « validité

» de l'art pictural dans l'ère du numérique. En réaction à cette crise dans l'histoire de la peinture, un nouveau vent venu d'Allemagne souffla sur le continent européen : avec l'exposition « Zeitung » – en 1982, à Berlin – une simple joie de peindre se répandit et fut embrassé par de nombreux peintres, parmi lesquels Georg Baselitz, Jörg Immendorf, Markus Lupertz, Sigmar Polke, Rainer Fetting, Helmut Middendorf and Salomé.

Parmi les nombreuses œuvres de Tuymans, nous pouvons citer : *Gas Chamber* (1986), dont seul le titre nous permet de deviner qu'il s'agit d'une chambre à gaz ; *Lumumba* (2000), portrait de Lumumba issu d'une série intitulée *Mwana Kitoko* (*Beautiful white man*) exposée lors de la biennale de Venise dans le Pavillon belge ; la série *Heimat* (1995) interrogeant le nationalisme flamand ; ...

Si Luc Tuymans s'avance touche par touche, avec retenue, rien n'est laissé au hasard. En décidant d'exposer sa série *Mwana Kitoko* faisant référence au passé colonial de la Belgique, lors d'une biennale où chaque pays choisit des œuvres représentatives, l'instinct chauviniste qui prévaut lors de ce genre d'évènement a cédé le pas à la remise en question. Et si l'un des mots d'ordre de son œuvre est la mise à distance, il s'exprime sans langue de bois dans ses prises de position publiques. Notamment en tant que porte-parole du monde culturel anversois mobilisé contre le parti flamand d'extrême droite, il affirme en 2007 qu'« il faut qu'il y ait des réactions car même si le Vlaams Blok, devenu Vlaams Belang, tente de se donner une image plus respectable, on sait que derrière leur discours, il y a le racisme, le séparatisme, etc. ». Il a également écrit une lettre au Roi, parue dans « Le Vif » de décembre 2012, dans laquelle il regrette que le climat politique actuel mette en exergue un populisme basé sur une notion d'identité exacerbée, et cela au dépend de la solidarité. À ses yeux, la Belgique « bénéficie d'une diversité incroyablement riche, que la scission lui ferait perdre ».



Mwana Kitoko, 2000

Musique

Aux sonorités du Nord

S'il est un domaine dans lequel la Flandre s'illustre à l'étranger depuis un certain temps, c'est bien celui de la musique – essentiellement pop, rock et électro. Petit tour d'horizon des artistes...

Avec l'Ethias Arena à Hasselt, Le Flanders Expo à Gand et le Sportpaleis d'Anvers, la Flandre est à la pointe en ce qui concerne les grandes salles de concert en Belgique. Si l'on peut citer la salle de Forest National à Bruxelles et des endroits plus intimistes dans la capitale comme l'Ancienne Belgique et le Botanique – Cirque Royal compris –, on ne peut malheureusement pas trouver – pas encore ? – d'espaces de concert équivalents en Wallonie. Ce n'est donc pas un hasard si les artistes de dimensions internationales choisissent la Flandre et ses salles pour se produire dans notre pays.

En plus de ses salles, c'est aussi ses artistes que la Flandre arrive à faire connaître internationalement. K's Choice est le premier groupe flamand qui réussira à s'exporter et à atteindre le sommet des charts européens avec le single Not an addict tiré de l'album Paradise in me en 1995). Bien qu'éphémère, cette célébrité aura eu le mérite d'attirer l'attention sur cette région musicalement méconnue du centre de l'Europe. Auteur-compositeur-interprète, Ozark Henry est sans doute l'artiste du Nord le plus connu et reconnu internationalement. Avec six albums studios enregistrés entre 1996 et 2010 – dont The Sailor not the Sea sorti en 2004 et disque d'or en Belgique, Ozark Henry est présent depuis de nombreuses années dans les festivals belges et étrangers. Issu de la bouillonnante scène anversoise, le groupe d'EUS de Tom Barman n'est pas en reste au niveau popularité. Également présents dans les festivals européens, ils ont contribué, avec l'album The Ideal Crash en 1999, à populariser le rock belge. Et c'est loin d'être fini puisque des groupes issus des scènes gantoises ou anversoises éclosent régulièrement. Triggerfinger, groupe de musique électronique, explose depuis quelques années dans les festivals belges et le gantois Bram Vanparys, plus connu sous le nom The Bony

King of Nowhere, continue lui aussi à faire son petit bonhomme de chemin. Ce dernier a notamment signé la bande originale du Film Les Géants de Bouli Lanners en 2012. Un bel exemple de collaboration entre les deux principales communautés nationales.

Et la chanson d'expression néerlandaise dans tout ça ?

Il n'est guère étonnant de ne trouver parmi les artistes mentionnés à côté que des chanteurs s'exprimant majoritairement en anglais, plus rarement en français. S'il est vrai que cette première est une langue à dimension internationale permettant plus aisément de s'exporter, est-ce dire qu'il n'existe pas de chanteurs d'expression néerlandaise ? Heureusement non.

Le groupe Clouseau a ainsi enregistré, depuis sa formation dans le milieu des années 80, plusieurs grands succès en Belgique et aux Pays-Bas, dont les plus connus restent Daar gaat ze et Passie. Leur dernier album Vanbinnen, sorti en 2004, leur permit de programmer 14 dates au Sportpaleis d'Anvers cette même année.

Cependant, l'auteur-compositeur-interprète – et sculpteur – Willem Vermandere, s'il n'est pas le chanteur d'expression néerlandaise le plus connu en dehors des frontières régionales, est certainement celui dont la longévité est la plus impressionnante – son premier album sort en 1968 – et le plus prolifique également : il sort six albums entre 1968 et 1981 qui seront suivis par 11 albums studio entre 1988 et 2010. À cela s'ajoutent huit best-of, dont le dernier est sorti en 2012 !

Autour de la table

Le Waterzooï



Le **waterzooï** (waterzooi en flamand) est un plat originaire de Gand, en Flandre. Son nom signifie « eau qui bout » en flamand. C'est un plat unique à base de poulet ou de poisson, servi dans une soupière et des assiettes à soupe, dont le bouillon ou le fumet est lié à la crème ou au beurre. Il est servi accompagné de petits légumes. Au Moyen-âge, cette soupe était préparée avec le poisson pêché dans la Lys et l'Escaut. Le poisson se faisant de plus en plus rare dans ces courts d'eau, les gantois l'ont substitué par du poulet. Aujourd'hui, cela relève du libre choix du cuisinier !

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de cuisson : 45 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes) :

1 poulet de 1,5 Kg
3 carottes
1 petit céleri
3 poireaux
3 gros oignons
1 bouquet garni
1 gousse d'ail
¼ litre de crème fraîche
Sel & poivre
3 jaunes d'œufs
1,5 tasse de riz pour l'accompagnement

Préparation de la recette :

Nettoyer et laver les légumes et les couper en morceaux.

Faire bouillir 2 litres d'eau et ajouter les légumes avec l'assaisonnement.

Laver le poulet, le couper en morceaux et les ajouter au bouillon de légumes.

Entretemps, faire cuire le riz dans 3 tasses d'eau avec une cuillère à café de sel. Porter à ébullition sans couvercle. Couvrir ensuite et laisser gonfler le riz à feu doux. Au moment d'égoutter le riz, le passer sous l'eau froide.

Prélever quelques cuillères à soupe de bouillon pour délayer les jaunes d'œufs et la crème en tournant vivement.

Retirer le waterzooï du feu et ajouter la crème en tournant (le waterzooï ne doit plus bouillir, pour éviter que la sauce ne tourne). Verser dans un grand plat et servir avec le riz.

Smaakelijk eten !